

Article 21 du Règlement

Je veux bien faire comprendre maintenant aux Manitobains qu'ils ne doivent pas désespérer. Il s'agit seulement d'une proposition qui peut être rejetée.

Je recommande instamment au gouvernement non seulement de donner des directives à ses ministres mais aussi de faire savoir au Manitoba qu'il constituera un comité composé de représentants de tous les partis, comme nous l'avons proposé, qui se rendra immédiatement à Washington pour s'opposer vivement à cette proposition.

Mme le Président: La parole est au député de Dauphin (M. Lewycky).

[*Note de l'éditeur: Le chef de l'opposition (M. Nielsen) et le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) font leur entrée à la Chambre.*]

Des voix: Bravo!

M. Lewycky: Madame le Président, c'est bien la première fois que tout le caucus conservateur se lève en bloc pour m'applaudir. Je présume que je dois cet honneur à la déclaration que je vais faire au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—OPPOSITION AUX CHANGEMENTS ANNONCÉS

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Quand le ministre des Transports (M. Pepin) a annoncé le nouveau tarif hier à Winnipeg, il a asséné un coup violent aux agriculteurs de l'ouest du Canada. Cette mesure gouvernementale compromet à tout jamais la fragile existence des agriculteurs qui sont vraiment les seuls à fournir aux Canadiens leur nourriture quotidienne—une nécessité fondamentale. En fait, au moment même où le ministre annonçait le tarif, un bon nombre d'entre nous étions en réunion avec des délégués de la Canadian Farmers' Survival Association. Ce sont des hommes désespérés à cause de la diminution constante du prix des céréales, de la hausse des taux d'intérêt, et du fait que les banques saisissent leurs fermes. Voici maintenant que le gouvernement les met à la merci des compagnies de chemins de fer. Ce sera une meule au cou des agriculteurs de l'ouest du Canada, plus particulièrement ceux du Manitoba. Le ministre n'a rien annoncé au profit du Churchill ou des agriculteurs manitobains.

Voici le texte d'une résolution plutôt énergique adoptée à l'unanimité par environ 300 personnes à un rassemblement tenu à Swan River:

Que la présente assemblée s'oppose fermement aux efforts de M. Pepin visant à abolir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

J'en fais part à la Chambre.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ÉMISSION D'UN TIMBRE POUR COMMÉMORER L'ARRIVÉE DES LOYALISTES

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, cette année et l'année prochaine marquent le bicentenaire de l'arrivée des Loyalistes au Canada. Ils ont contribué à la fondation du pays que nous chérissons maintenant. Ils ont apporté avec

eux une loyauté et un patriotisme qui ont forgé un lien étroit avec l'Angleterre et ont permis de protéger les colonies française et anglaise contre la menace de l'impérialisme américain. Les Loyalistes ont introduit au Canada bien des valeurs sociales et des idéaux auxquels nous attachons beaucoup de prix en apportant ici le type de société, de gouvernement et de mentalité existant en Grande-Bretagne.

● (1410)

Beaucoup de Canadiens peuvent s'enorgueillir d'être les descendants de ces pionniers laborieux et patriotiques qui sont arrivés chez nous il y a deux siècles.

Les Postes canadiennes envisagent, semble-t-il, d'émettre un timbre en 1984 pour marquer le bicentenaire de l'arrivée des Loyalistes. Afin d'honorer ces colons, leurs descendants et le patrimoine qu'ils nous ont légué, je presse le ministre des Postes et ses collègues du cabinet d'émettre un timbre commémoratif marquant l'arrivée des Loyalistes. Leurs descendants célébreront ce bicentenaire avec fierté et ils demandent au gouvernement fédéral de souligner de façon appropriée l'importance historique de l'immigration des Loyalistes.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LE RENVOI DU LIVRE BLANC AU COMITÉ

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, voici des faits. Premièrement, à l'automne de 1980, au moment de l'adoption de la loi sur les banques, le ministre d'État chargé des établissements financiers a promis au comité la présentation d'une toute nouvelle loi sur les compagnies fiduciaires dans le mois ou les deux mois qui suivraient.

Deuxièmement, le gouvernement a maintenant présenté un Livre blanc sur les dispositions de la loi sur les compagnies fiduciaires.

Troisièmement, des négociations ont eu lieu entre des représentants du gouvernement et des députés de l'opposition au sujet de la possibilité de soumettre à l'étude d'un comité spécial soit le contenu d'un nouveau projet de loi sur les compagnies fiduciaires soit, comme c'est le cas finalement, ce Livre blanc, afin que l'on puisse commencer à élaborer le projet de loi en question.

Quatrièmement et dernièrement, en vertu de nouvelles dispositions du Règlement, il faudrait un bon deux ou trois semaines au moins avant que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques puisse être constitué.

Je suggère donc aux honorables ministres compétents en la matière de renvoyer immédiatement le Livre blanc ou une nouvelle loi sur les compagnies fiduciaires à un comité spécial de la Chambre qui pourrait étudier cette question d'ici une semaine, car, comme vous le savez, madame le Président, des problèmes graves se posent.